



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice 29
Présents..... 26
Votants 28

L'an deux mille vingt et un
Le 11 Mars 2021

Séance du Conseil Municipal du **jeudi 11 Mars 2021 à 18h30** sous la Présidence de Monsieur **Michel ILLAC**, Maire.

Convocation et Affichage du **04 Mars 2021**

PRESENTS :

Mesdames Hélène **VARRE**, Fabienne **REMANT-DOLE**, Valérie **SALLES**, Laetitia **CLEMENT-ORTUNO**, , Karen **DOSSETTO**, Louise **VINCENZI**, Maryline **BRU-LIMOZIN**, Christelle **ROSSELLO**, Sophie **BILLECI**, Sylvie **ASENJO**, Claudine **GUARRY**, Aurélie **POTIER-DORCHY**, Sabrina **BENKENOUCHE**

Messieurs, Michel **ILLAC**, Marcel **TURCHIULI**, Mohamed **BEHAIRI**, Sébastien **ALARCON**, Robert **FHAL**, , Jean Noël **ALLARD**, Christophe **GLORIAN**, Georges **CLERC**, Eric **OLIVE**, Ozkan **KIZILDAG**, Frédéric **OUNANIAN**, John **LANNE**, Cédric **RAFFIER**.

ABSENT EXCUSE :

Constant **COUTSOURAS**

POUVOIRS :

Un pouvoir de **Mme Catherine KERVAJAN** à **Mme Leatitia CLEMENT ORTUNO**
Un pouvoir de **Mr Thierry SOUMAHORO** à **Mr Robert FHAL**

Mme Sylvie ASENJO est nommée secrétaire de séance.

2021.03.005
Rapport d'orientation budgétaire 2021

I. CONTEXTE GENERAL : Une conjoncture mondiale toujours sous le signe de la crise sanitaire

Les données sont issues des notes de conjonctures de l'INSEE, SVP, La Caisse d'Epargne, La Banque Postale, l'Association des Maires de France, la Banque de France, la Banque Mondiale et la Loi de finances pour 2021.

- **Après l'effondrement historique en 2020 de la croissance mondiale (-4,3%)** l'activité devrait rebondir, de 4% cette année. Mais la reprise sera contenue et fragile. La richesse mondiale produite sera inférieure de 4700 milliards de dollars à ce qu'elle aurait dû être selon les projections effectuées avant la pandémie. Les pays émergents et en développement, devraient voir leur production de richesse croître en moyenne de 4,6% en 2021 et 2022. Mais si l'on retire de ce groupe la chine, seul pays à afficher une croissance positive, cette croissance est réduite à 3,5%. Perspectives rendues incertaines par l'efficacité et la mise à disposition des vaccins anti-coronavirus dans les prochains mois. Le rebond amorcé dans les économies avancées a pris fin au troisième trimestre 2020, freiné par la recrudescence des infections, laissant craindre un redressement lent et difficile. Après une contraction estimée à 3,6 % en 2020, le PIB américain devrait rebondir à 3,5 % en 2021. La zone euro devrait afficher une croissance de 3,6 % en 2021, après un repli de 7,4 % en 2020. Au Japon, l'activité devrait progresser de 2,5 % en 2021, après une contraction de 5,3 % en 2020.
- **Une économie de la zone euro en dents de scie, au gré des restrictions.** Alors que les prix du pétrole et des denrées alimentaires ont augmenté plus que prévu. L'inflation pour l'ensemble de l'UE devrait s'établir à 0,6 % en 2020 et à 1,3 % en 2021. Les aléas qui entourent ces prévisions sont extrêmement élevés. L'ampleur et la durée de la pandémie, ainsi que les mesures de confinement qui pourraient s'avérer nécessaires à l'avenir, demeurent pour l'essentiel inconnues. La prévision repose sur l'hypothèse où les mesures de confinement continueraient à s'atténuer. Il existe des risques considérables que le marché du travail subisse des

atteintes à long terme plus fortes et plus nombreuses que prévu et que de nombreuses entreprises rencontrent des problèmes de solvabilité. La stabilité des marchés financiers est potentiellement menacée. Toutefois il existe des aléas haussiers, tels que la disponibilité du vaccin contre le coronavirus.

- **La conjoncture française reste soumise aux aléas de la crise sanitaire.** Aussi, le PIB reculerait d'environ - 9 % sur l'ensemble de l'année 2020. Début 2021, l'activité économique serait pénalisée par une consommation des ménages encore contrainte, avec une levée progressive des mesures sanitaires. L'hypothèse la plus vraisemblable est que l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que fin 2021.
Grâce à l'amortisseur des finances publiques, le pouvoir d'achat des ménages serait préservé en 2020 et en 2021 malgré la récession. Le taux d'épargne, après son niveau record de 2020 resterait encore élevé en 2021.
De son côté, l'investissement des entreprises, après une forte chute en 2020 (- 10 %), rebondirait nettement en 2021. Même si l'ampleur des dispositifs d'activité partielle a permis de limiter à court terme la détérioration du marché du travail, celle-ci interviendrait, avec retard et le taux de chômage atteindrait un pic proche de 11 % au premier semestre 2021.
Si le prix du baril de pétrole s'est repris et pourrait désormais s'établir en moyenne à 43 dollars en 2020, l'évolution des prix de l'énergie reste très négative et impacte l'évolution de l'inflation.
Après s'être progressivement affaiblie depuis le début de l'année, l'inflation totale s'établirait, en moyenne annuelle, à 0,5 % en 2020. L'inflation se redresserait ensuite très progressivement pour se situer légèrement au-dessus de 1 % d'ici 2 ans.
Le déficit public ne reculerait que progressivement après sa forte hausse en 2020. En l'absence de mesures nouvelles de consolidation budgétaire, il serait toujours proche de 4 % du PIB en 2023, et la dette publique approcherait 120 % du PIB.

C'est dans ce contexte macroéconomique inédit que s'inscrit la Loi des finances pour 2021. Elle s'inscrit dans la lignée des 4 Lois de finances rectificatives votées en 2020, c'est-à-dire d'importants soutiens sanitaires et économiques financés par des emprunts.

Le scénario retenu par le Gouvernement se veut réaliste. Il demeure toutefois prudent afin de tenir compte des incertitudes inhérentes à l'évolution de l'épidémie.

Il repose essentiellement sur un plan de relance (100 milliards d'euros) contribuant à une croissance forte en 2021 (+ 8 %) et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise. Ainsi en 2021, le pouvoir d'achat des ménages repartirait à la hausse et la consommation rebondirait (+ 6,2 %).

Face aux incertitudes et à la baisse d'activité, l'investissement des entreprises reculerait nettement en 2020, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir. L'inflation diminuerait en 2020 à + 0,5 %. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7%. En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3 ½ points de PIB par rapport à 2020.

La Loi des finances pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises. La contrepartie de ces dispositions : **un recul total de l'autonomie fiscale et même financière des collectivités.**

Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

Les dispositions intéressant les collectivités locales et plus particulièrement le bloc communal :

- **LES DOTATIONS ET VARIABLES D'AJUSTEMENT :** Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en baisse. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de TH puisqu'en 2021 son produit est affecté au budget de l'Etat (le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales). Dans ce dispositif, l'autonomie financière des collectivités est mise à mal.
 - Maintien du niveau global de la dotation globale de fonctionnement depuis 2018,
 - Stabilisation à leur niveau 2020 des variables d'ajustement, mais poursuite de la diminution de la DCRTP.
 - Reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde des pertes de recettes locales du fait de la crise sanitaire pour les seules recettes fiscales. Le dispositif exclut en 2021 la compensation des pertes de recettes domaniales.
 - A signaler, la réforme à venir sur les indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de compensation. En effet, la réforme de la TH et des impôts de production a bouleversé le panier des ressources fiscales des collectivités. Pour 2021 un mécanisme de neutralisation des impacts affectant les indicateurs financiers a été mis en place.
- **LA PEREQUATION :** Pour la 3^{ème} année, la progression de la péréquation verticale sera financée intégralement au sein de la DGF.
 - Création d'un prélèvement sur les ressources de l'Etat au profit des pertes de recettes sur les droits de mutation à titre onéreux.
 - Poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (Dotations de solidarité)

- En ce qui concerne la péréquation horizontale, l'enveloppe globale du FPIC est toujours maintenue à un milliard d'euros.

➤ **LA FISCALITE :**

- Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation : 80% des foyers sont déjà totalement dégrévés. Les 20% restants seront progressivement exonérés sur 2021 et 2022 jusqu'à la suppression totale en 2023. Un nouveau schéma fiscal est mis en place, les communes et intercommunalités percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA.
- Baisse des impôts de production : Baisse de la CVAE qui passe de 1.5% à 0.75%, baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (2% au lieu de 3%) et réforme de la révision des valeurs locatives des établissements industriels. Ce dispositif engendre un net recul de l'autonomie fiscale des collectivités.
- Simplification et harmonisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, progressivement gérée par la DGFIP.
- Mesures d'ajustement de la taxe de séjour,
- Poursuite de la suppression des taxes à faible rendement (taxes funéraires).
- Revalorisation des valeurs cadastrales de fonciers bâtis limité à 0.2% et gel de la revalorisation des bases de TH (cf réforme de la taxe d'habitation).
- Poursuite des mesures d'allègement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les filiales de La Poste.

➤ **LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL :**

- Reconstitution des dispositifs de soutien à l'investissement local sous forme de subventions,
- Modification des règles de calcul de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un recentrage à destination des communes rurales.
- Automatisation de la déclaration et du versement du FCTVA, pouvant potentiellement aboutir à une réduction des attributions du fond.

➤ **LES MESURES DIVERSES :**

- Gel du point d'indice de la fonction publique depuis le 1^{er} février 2017,
- Report du calendrier d'expérimentation du compte financier unique (fusion du compte de la gestion du comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur).

2. Les grandes orientations de la commune pour 2021 face aux multiples incertitudes qui persistent

L'exercice budgétaire 2020 n'a pas été simple. Il a évolué tout au long de l'année au gré des différentes contraintes et mesures sanitaires. Malheureusement, l'année 2021 s'annonce tout aussi difficile. Pour autant, la commune a su tirer son épingle du jeu et grâce à des efforts de gestion, elle a réussi à générer des résultats qui n'ont rien à envier aux exercices précédents. Alors que la commune est frappée par la perte d'autonomie financière qui touche les collectivités depuis 2017, le défi en cette année 2021 est de faire au moins aussi bien tout en développant les moyens de lutte contre la propagation du virus et en dotant certains secteurs de moyens supplémentaires.

Pour cela, les orientations budgétaires 2021 devront répondre aux objectifs suivants :

- **Redéfinir les priorités dans l'allocation de crédits en dépenses de fonctionnement**, contraindre certains postes et mettre l'accent sur d'autres,
- **Poursuivre la lutte contre la propagation du virus** en maintenant des moyens suffisants pour assurer la sécurité de chacun (en répondant aux différentes directives et contraintes édictées par le gouvernement...)
- **Continuer de proposer un service public de qualité**, malgré les contraintes et aléas auxquelles nous devons faire face.
- **Maitriser le coût de l'entretien des bâtiments communaux et des fluides** grâce à la renégociation de plusieurs contrats (téléphonie, électricité, gaz ...)
- **Contenir la chute des recettes liée au ralentissement des activités de certains services publics** (animations culturelles, sportives...) et trouver des financements compensatoires face à la perte annoncée de l'autonomie fiscale et financière des collectivités.
- **Recherche continue de subventions supplémentaires** ou dispositif dédié
- **Un programme d'investissement à lisser dans le temps** conformément aux engagements issus de notre projet 2020-2026.
- **Générer des marges de manœuvre** budgétaires suffisantes pour faire face à la lutte contre le virus mais aussi pour financer le programme d'investissement annuel,
- **Poursuivre le parti pris du « tout-autofinancement »** plutôt que d'emprunter.

2.1 – Une priorisation des charges de fonctionnement

Tout en maintenant une qualité de service public telle que nous l'assurons depuis plusieurs années déjà, l'accent sera mis en 2021 sur un renforcement de la sécurité induit par la crise sanitaire, un développement de la communication avec les administrés, un maintien d'une programmation culturelle et sportive notamment à destination de la jeunesse et ce malgré les contraintes auxquelles nous sommes soumis, un soutien à nos commerces de proximité et un développement des moyens de lutte contre le virus et sa propagation (à destination de nos infrastructures et de la population).

Rappelons qu'en 2020, le budget a été voté au début de l'été. Il avait donc été ajusté, par rapport à sa version première, de toutes les restrictions, annulations, interdictions... qui ont jalonné l'exercice. C'était donc un budget bien inférieur aux niveaux des dépenses que nous avons l'habitude de gérer. Le budget 2021 quant à lui, a été construit sur la base d'un exercice « presque normal ». Il se rapproche en cela des budgets votés avant 2020.

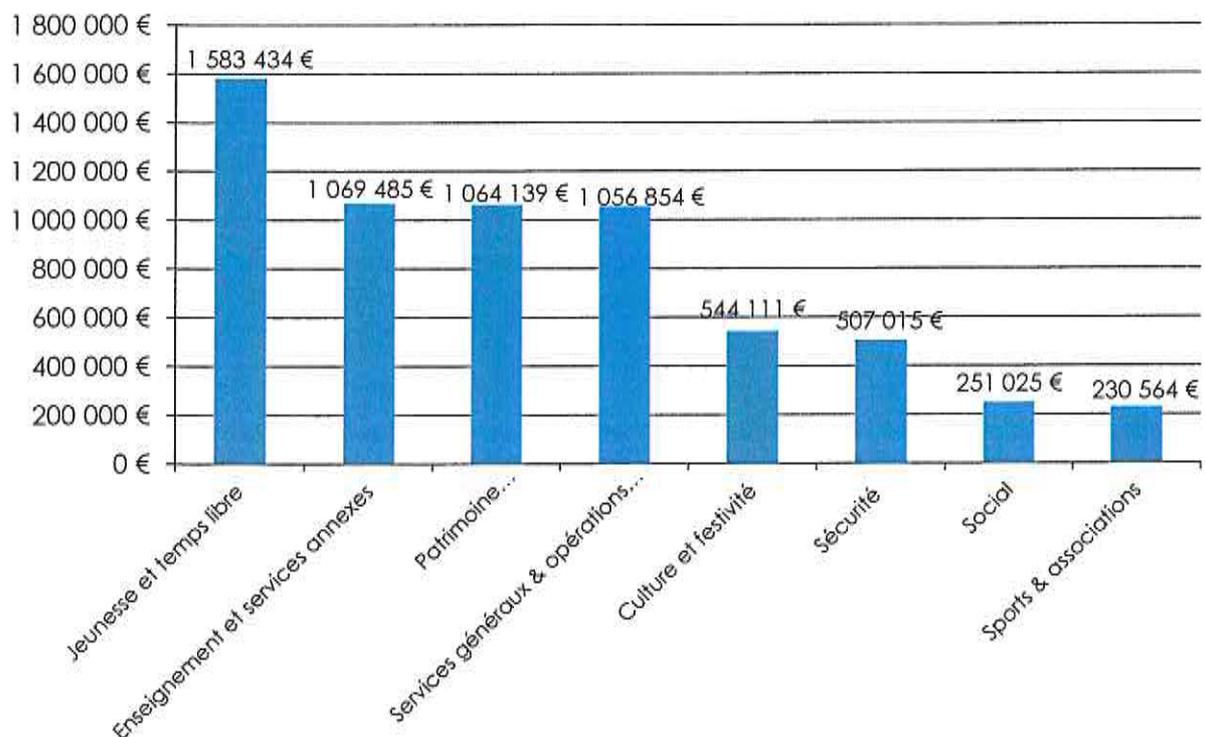
- ✓ Limiter l'augmentation des charges courantes et les dépenses d'entretien des infrastructures à 3% par rapport au budget 2020,
- ✓ Figer à son niveau 2020 les charges de personnel, (+ 0.66%) avec un GVT « glissement vieillesse technicité » limité à 2.5%.
- ✓ Figer à son niveau 2020 (0%) les autres charges courantes et financières (chapitre 65 « subventions & contributions obligatoires », chapitre 66 « charges d'emprunts » et chapitre 67 « Charges exceptionnelles »).
- ✓ Si les estimations se confirment, il nous faudra composer cette année avec les atténuations de produits qui augmenteraient d'environ 146% (attente de notification) avec notamment l'impact des pénalités relatives aux logements sociaux.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020 prévisionnel
MONTANT des CA en €	5 775 722	5 711 649	5 791 729	6 165 065	5 907 320

ANNEES	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Prévisionnel
MONTANT des BP en €	6 321 160	6 192 670	6 254 182	6 484 230	6 729 871	6 940 000

Les dépenses réelles prévisionnelles pour 2021 s'élèveraient à environ 6 940 000 €, soit + 3% par rapport au budget primitif 2020.

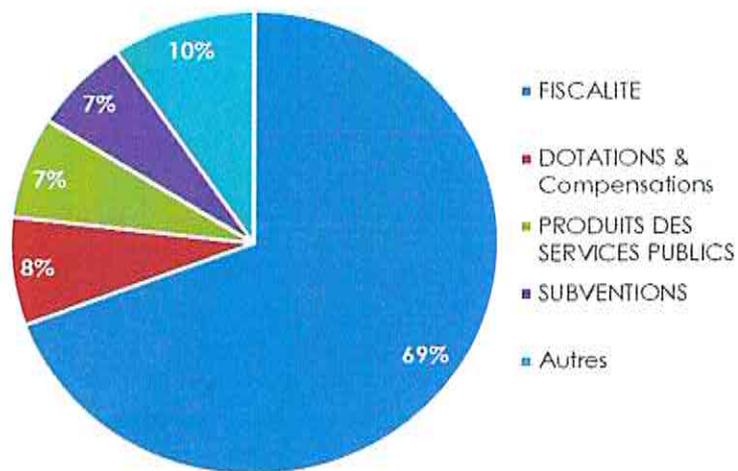
Répartition des dépenses de fonctionnement provisoires 2020 :**2.2 – Composer avec le recul de l'autonomie financière touchant les collectivités**

Au marasme des produits du domaine potentiellement impactés par les aléas des différentes mesures sanitaires, s'ajoute de manière criante cette année, la perte de l'autonomie fiscale et financière.

- ✓ Perte de l'autonomie et du levier fiscal auparavant générés par la taxe d'habitation. Nous sommes dans la plus grande incertitude concernant le panier fiscal qui remplace la perception de la TH et les compensations qui y étaient attachées. Il est probable que le mécanisme de remplacement soit insuffisant pour remplacer les produits perdus. Si l'hypothèse se confirme, nous ferons partie des communes compensées. Or, nous savons bien que les compensations sont synonymes de gel et qu'elles peuvent ne pas être pérennisées par l'Etat.
- ✓ Nationalisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité,
- ✓ Perte de produits sur les ventes de services publics ayant trait aux manifestations culturelles (location de salle, billetterie et autres événements festifs). En outre, la Loi des finances 2021 exclue cette année les recettes domaniales de la clause de sauvegarde des recettes garanties aux communes.

- ✓ Remboursement des usagers pour les manifestations et évènements annulés,
- ✓ Incertitude concernant les indicateurs financiers servant de base de calcul aux dotations versées par l'Etat.
- ✓ Incertitude concernant la péréquation horizontale (FPIC). Là aussi, la refonte des indicateurs comme le potentiel fiscal rend incertaine l'évolution du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales.
- ✓ Une revalorisation des valeurs cadastrales quasi inexistante : seulement 0.2 % pour les deux taxes foncières restantes.

Répartition des recettes provisoires 2020 :



Libellés	2020
FISCALITE	5 152 714 €
DOTATIONS & Compensations	562 425 €
PRODUITS DES SERVICES PUBLICS	523 761 €
SUBVENTIONS	486 050 €
Autres	708 986 €
TOTAL	7 433 936 €

2.3 – Un programme d'investissement ambitieux à lisser dans le temps

Après une première année de mise en place pour la nouvelle mandature 2020-2026, les premières programmations vont être lancées. Comme chaque année, notre programme se décompose en trois parties :

- **Les opérations récurrentes :**
 Au nombre de six, ces actions que nous menons chaque année portent sur :
 - l'embellissement des façades,
 - l'extension du réseau de vidéoprotection et des moyens de sécurité,
 - les travaux d'entretien et rénovation du patrimoine,
 - les acquisitions de matériels & mobiliers, l'infogérance informatique
 - et plusieurs programmes de travaux dits de « proximité ».
- **La poursuite et l'achèvement des opérations en cours.** Il s'agira de solder :
 - la programmation quinquennale sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public,
 - le réaménagement du foyer des seniors,
 - la rénovation thermique et l'isolation des bâtiments,
 - l'embellissement des calanques,
 - l'extension et la rénovation de l'éclairage public sous mandat de maîtrise d'ouvrage de la Métropole,
 - les cinq travaux de proximités votés en 2020.

- En ce qui concerne l'école maternelle : la mise en place de classes numériques et la création d'un préau.

● **La programmation annuelle et pluriannuelle d'opérations d'envergure**

En effet, outre les travaux de proximité qui seront au nombre de six en 2021 (comme à chaque année, une concertation est en cours), la commune s'apprête à signer différents dispositifs proposés par le CD13. Ces projets structurants présentant un intérêt départemental et s'inscrivant dans plan global d'aménagement porteront sur les axes suivants :

- ✓ La redynamisation et l'aménagement du centre village,
- ✓ La création d'un parking dans le village,
- ✓ La création de nouveaux locaux pour le Comité Feux et le centre technique municipal,
- ✓ La création de nouveaux locaux pour le Secours Populaire,
- ✓ Des acquisitions foncières ciblées,
- ✓ La création d'équipements culturels et artistiques.

2.4 – Baisse du niveau d'endettement

Notre objectif concernant la gestion de la dette reste inchangé. Il se traduit par une absence de recours à l'emprunt. Aussi, notre dette actuelle se compose d'anciens emprunts et notre courbe d'endettement correspond à une extinction naturelle programmée de la dette.

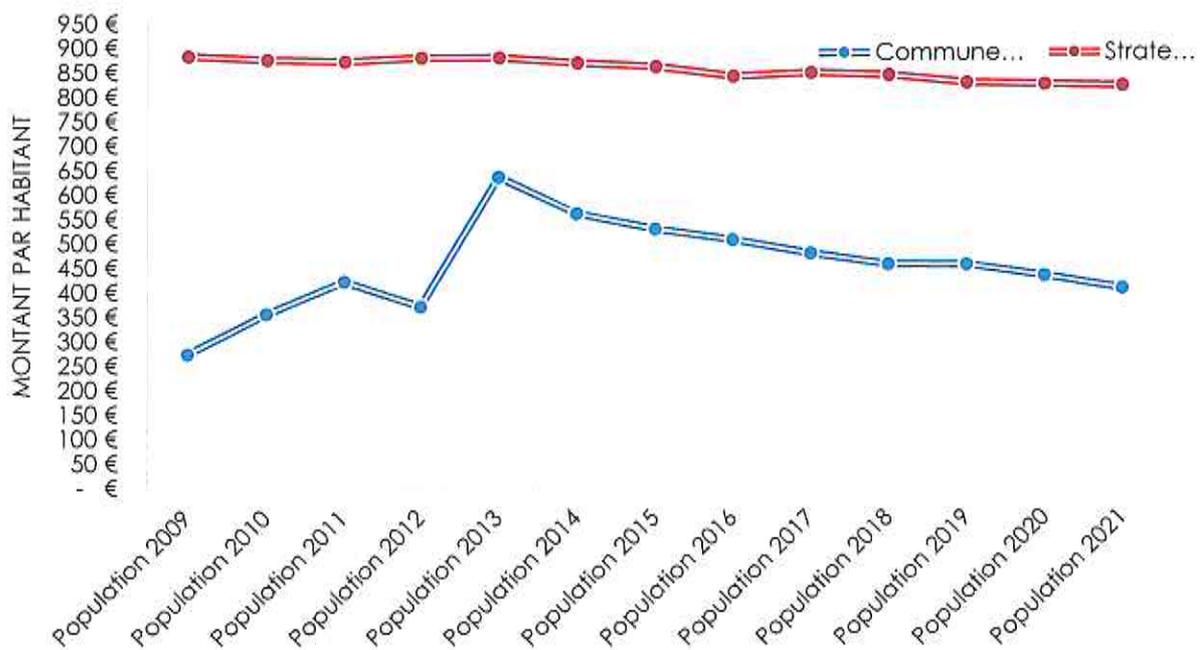
Comme les années précédentes, notre ratio d'endettement est excellent puisqu'il est deux fois inférieur à la moyenne nationale de la strate : (*source DGCL, données 2019*). L'encours de notre dette s'élève à :

Ensuès-La-Redonne = 434 €/hab. Moyenne de la strate = 828€/hab.

Au 31 décembre 2020, le ratio de notre capacité de désendettement se situe à 1,76 ans. Considérant généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans, notre ratio est excellent.

- La dette en capital au 31 décembre 2020 s'élève à 2 288 322 € et se compose de seulement 7 emprunts. Le ratio de l'annuité de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement s'élève à 2,94%. Tous nos emprunts ont une structure saine avec uniquement des prêts à taux fixe simple (Typologie réglementaire : A1).
- Les échéances d'emprunt pour 2021 s'élèvent à 219 865 € dont 134 066 € d'annuité en capital. Ainsi la commune n'ayant nul besoin de recourir à de nouveaux emprunts cette année, son besoin en financement se traduit en fait par une capacité de financement.

MONTANT DE LA DETTE EN €/HABITANT



2.5– Générer des marges de manœuvre suffisantes

En augmentation constante depuis 2018, notre épargne brute se situe à un excellent niveau. Son calcul correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. **Le taux de notre épargne brute** à la clôture 2020 s'élève à 18% (hors cession). Pour information, la moyenne de la strate se situait à 10% en 2019. Le taux de l'épargne brute correspond à la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette (le seuil d'alerte se situe entre 7 et 8%). Notre objectif minimum pour 2021 est de maintenir un taux d'épargne brute au moins égal à 10%.

Cette année encore et malgré un contexte difficile, notre gestion vertueuse nous permet de maintenir des taux d'épargne à un excellent niveau (plus de 2/12ème de nos dépenses réelles de fonctionnement). La sauvegarde de notre

autofinancement reste l'un des objectifs prioritaires des prochaines années. C'est la condition du financement d'une programmation structurante ambitieuse sur notre mandature 2020-2026.

Dans un contexte de crise avec encore beaucoup d'incertitudes, c'est le défi à relever pour cette année 2021 alors que les enjeux se complexifient :

- Faire face à de multiples crises : sanitaire, sociale et économique,
- Maintenir un service public de qualité et adapté aux besoins de la population d'Ensuès-la-Redonne,
- Maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en assurant une gestion cohérente et responsable de nos infrastructures qui sont en constant développement,

Le tout dans un contexte de totale incertitude face au recul annoncé de l'autonomie financière des collectivités.

L'impact COVID sur notre commune

En dépenses de fonctionnement	-178 501 €	Commentaires
Charges courantes (chapitre 011)	-221 832 €	
Les événements et prestations annulés	-282 119 €	Economies dues aux 2 confinements et restriction sanitaire (l'accueil des Etablissements recevant du publics, séjours enfants et ados)
Les dépenses de lutte contre la propagation du virus	60 287 €	Achats de fournitures et prestations pour lutter contre le COVID19
Charges de personnels (chapitre 012)	43 331 €	
Les économies	-29 206 €	Recrutements non faits (Saisonniers & personnels contractuels)
Les frais supplémentaires	72 537 €	Frais d'interim, nettoyage supplémentaire et prime COVID
En Recettes de fonctionnement	-392 111 €	Commentaires
Les pertes de recettes	-454 693 €	Vente Service Public (Cadran, périscolaire, cantine, MAPE et ALSH)
Les recettes compensatoires	62 582 €	Aide CAF sur le MAPE
Montant de l'impact COVID	-213 610 €	

3. Affectation des résultats provisoires 2020

3.1. Résultats provisoires dans l'attente du compte de la gestion du comptable public :

RÉSULTATS au 31/12/2020	
FONCTIONNEMENT : 4 102 244,90 €	
Recettes	7 433 935,57 €
Dépenses	6 401 605,61 €
Résultat de l'exercice	1 032 329,96 €
Excédent reporté	3 069 914,94 €
INVESTISSEMENT	
Recettes (dont solde d'exécution 2019)	3 188 754,38 €
Dépenses	1 582 750,20 €
Solde des opérations d'investissement	1 606 004,18 €
Restes à réaliser en dépenses	2 940 074,71 €
Restes à réaliser en recettes	999 111,02 €
Solde des restes à réaliser	-1 940 963,69 €
Résultats d'investissement de clôture	- 334 959,51 €



3.2. Affectation des résultats provisoires :

En perspective du financement des opérations envisagées en 2021, le résultat provisoire de fonctionnement dégagé en 2020 pourrait être réparti au minimum de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement reporté	=	3 537 705,89 €
Affectation à la section d'investissement	=	564 539.01 € (besoin de financement + produit des cessions)

GLOSSAIRE

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement,

PIB : Produit intérieur Brut,

IPC : Indice des prix à la consommation

DGFIP : Direction générale des Finances publiques

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

FPIC : Fond de Péréquation intercommunal et Communal

CVAE : *Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises*

TH : Taxe d'Habitation

TCFE : Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité

GVT : Glissement, Vieillesse, Technicité

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe à Valeur Ajoutée

CDDA : Contrat de Développement de Développement et d'Aménagement

DGCL : Direction Générale des Collectivités Territoriales

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

4 – Plan Pluriannuel 2021-2026 Avec Restes à réaliser

DEPENSES	TOTAL	RAR						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	1 314 975	250 000	194 975	174 000				
OP 537 - Subventions façade	144 000	-	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
OP 669 - Patrimoine communal (réfections, aggrandissements, plantations etc.)	602 000	150 000	52 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
OP 677 - Informatique	222 800	60 000	62 800	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
OP 678 - Mobiliers, matériels et véhicules	346 175	40 000	56 175	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
OPERATIONS EN COURS	1 606 603	618 638	737 965	50 000				
OP 688 - Centre de loisirs Croc'vacances	110 000	152 485	-	-	-	-	-	-
OP 689 - Vidéo protection et sécurité publique	390 000	64 174	75 826	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
OP 690 - Rénovation foyer socioculturel	19 140	19 140	-	-	-	-	-	-
OP 693 - Aménagements PAE (EV, EP, réseaux divers)	18 821	-	18 821	-	-	-	-	-
OP 696 - Matériel festivités et manifestations (scénique Cadran)	100 000	-	100 000	-	-	-	-	-
OP 719 - Mise en accessibilité des bâtiments publics	157 528	157 528	-	-	-	-	-	-
OP 722 - Rénovation thermique des bâtiments	300 225	150 000	150 225	-	-	-	-	-
OP - 735 Création de classes numériques	50 000	50 000	-	-	-	-	-	-
OP 738 - PAE Coullins - voie de liaison SDFC-Ecole	109 380	7 730	101 650	-	-	-	-	-
OP 744 - Aménagement parking école élémentaire	328 171	-	328 171	-	-	-	-	-
CDDA 2015-2019	23 337	17 580	5 757	-	-	-	-	-
TRAVAUX DE PROXIMITE	3 565 335	702 439	612 897	450 000				
Travaux de proximité antérieurs à 2018	45 292	45 292	-	-	-	-	-	-
OP 743 - Amélioration cadre de vie (Petit Méjean)	60 000	60 000	-	-	-	-	-	-
OP 745 - Amélioration cadre de vie (Plage de la Dugue)	54 746	54 746	-	-	-	-	-	-
OP 746 - Amélioration cadre de vie (Grand Méjean)	157 867	140 000	17 867	-	-	-	-	-
OP 747 - Rénovation des écoles - Préau maternelle	60 000	60 000	-	-	-	-	-	-
OP 750 - Création d'un Bike parc	150 000	74 970	75 030	-	-	-	-	-
OP 751 - Rénovation classes maternelles	90 000	90 000	-	-	-	-	-	-
OP 752 - Rénovation du Sol du Gymnase	160 000	90 000	70 000	-	-	-	-	-
OP 753 - Création d'une maison d'assistante maternelle	87 430	87 430	-	-	-	-	-	-
Travaux de proximité 2021 - 2026	2 700 000	-	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
OPERATIONS NOUVELLES	10 132 978	1 368 998	3 137 780	1 009 100	1 391 800	1 466 100	1 142 400	614 800
Participation création de logements sociaux	171 000	155 000	16 000	-	-	-	-	-
OP 427 - Acquisitions foncières	1 287 615	535 320	302 295	150 000	300 000	-	-	-
OP 748 - Rénovation de l'Hôtel de ville	778 000	75 000	703 000	-	-	-	-	-
OP 754 - Création d'un jardin partagé	90 000	90 000	-	-	-	-	-	-
OP 755 - Aménagement équipement municipaux (Maison des Jeunes, MPT...)	1 440 000	90 000	-	-	192 000	672 000	384 000	702 000
OP 756 - Redynamisation du centre village	1 800 000	50 000	550 000	250 000	300 000	350 000	300 000	-
OP 757 - Création d'un centre technique municipal et de locaux CCFF	1 814 800	50 000	857 400	453 700	453 700	146 100	-	-
OP 758 - Création de locaux pour le secours populaire	584 400	50 000	242 200	-	146 100	300 000	-	-
OP 759 - Création d'un parking public	350 000	10 000	40 000	-	-	-	-	-
OP 760 - Equipements culturels et artistiques (théâtre de verdure, maison de l'art, bibliothèque...)	708 000	50 000	50 000	-	-	-	276 800	331 200
OP 761 - Création, adaptation et agrandissement des équipements sportifs (Mur d'esclade, skate parc, boulodrome...)	818 600	140 382	159 618	153 400	-	-	181 600	181 600
Autres (Opération compte de tiers)	290 563	73 296	217 267	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES	16 619 891	2 940 075	4 683 617	1 683 100	2 065 800	2 142 100	1 816 400	1 288 800

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le 18/03/2021

Berger
Levrault

ID : 013-211300330-20210311-11032021_11-DE

RECETTES	RAR									
	TOTAL	2020	2021	2022	2023	2 024	2 025	2 026		
INVESTISSEMENTS RECURRENTS	104 394	3 594	16 800							
OP 537 - Subventions façade	100 800	-	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800	16 800
OP 669 - Patrimoine communal (réfections, agrandissements, plantations etc.)	3 594	3 594	-	-	-	-	-	-	-	-
OPERATIONS EN COURS	561 865	446 869	114 996	-	-	-	-	-	-	-
OP 688 - Centre de loisirs Croc'vacances	30 000	30 000	-	-	-	-	-	-	-	-
OP 689 - Vidéo protection et sécurité publique	57 389	-	57 389	-	-	-	-	-	-	-
OP 692 - Travaux DFCI (délégation maîtrise d'ouvrage)	15 938	15 938	-	-	-	-	-	-	-	-
OP 719 - Mise en accessibilité des bâtiments publics	267 876	220 869	47 007	-	-	-	-	-	-	-
OP 722 - Rénovation thermique des bâtiments	77 929	77 929	-	-	-	-	-	-	-	-
OP - 735 Création de classes numériques	18 694	18 694	-	-	-	-	-	-	-	-
OP du CDDA 2015-2019	94 040	83 440	10 600	-	-	-	-	-	-	-
TRAVAUX DE PROXIMITE	1 781 485	322 698	146 287	262 500						
Travaux de proximité antérieurs à 2018	58 572	58 572	-	-	-	-	-	-	-	-
OP 743 - Amélioration cadre de vie (Petit Méjean)	52 500	52 500	-	-	-	-	-	-	-	-
OP 745 - Amélioration cadre de vie (Plage de la Dugue)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OP 746 - Amélioration cadre de vie (Grand Méjean)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OP 747 - Rénovation des écoles - Préau maternelle	106 626	106 626	-	-	-	-	-	-	-	-
OP 750 - Création d'un Bike parc	93 787	-	93 787	-	-	-	-	-	-	-
OP 751 - Rénovation classes maternelles	52 500	52 500	-	-	-	-	-	-	-	-
OP 752 - Rénovation du Sol du Gymnase	52 500	-	52 500	-	-	-	-	-	-	-
OP 752 - Création d'une maison d'assistante maternelle	52 500	52 500	-	-	-	-	-	-	-	-
Travaux de proximité 2021 - 2026	1 312 500	-	-	262 500	262 500	262 500	262 500	262 500	262 500	262 500
OPERATIONS NOUVELLES	3 512 594	225 950	538 397	741 777	749 833	625 916	369 527	261 194	261 194	261 194
OP 748 - Rénovation de l'Hôtel de ville	397 054	97 054	300 000	-	-	-	-	-	-	-
OP 753 - Création d'un jardin partagé	52 500	52 500	-	-	-	-	-	-	-	-
OP 755 - Aménagement équipement municipaux (Maison des Jeunes, MPT...)	216 666	-	-	-	-	108 333	108 333	-	-	-
OP 756 - Redynamisation du centre village	750 000	-	-	250 000	250 000	250 000	-	-	-	-
OP 757 - Création d'un centre technique municipal et de locaux CCFF	756 166	-	-	378 083	378 083	-	-	-	-	-
OP 758 - Création de locaux pour le secours populaire	243 500	-	-	-	121 750	121 750	-	-	-	-
OP 759 - Création d'un parking public	145 833	-	-	-	-	145 833	-	-	-	-
OP 760 - Equipements culturels et artistiques (théâtre de verdure, maison de l'art, bibliothèque...)	295 000	-	-	-	-	-	147 500	147 500	-	-
OP 761 - Création, adaptation et agrandissement des équipements sportifs (Mur d'escalade, skate parc, boulodrome...)	425 082	-	84 000	113 694	-	-	-	-	113 694	113 694
Autres (Opération compte de tiers)	230 793	76 396	154 397	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL FINANCEMENTS	5 960 338	999 111	816 480	1 021 077	1 029 133	905 216	648 827	540 494	540 494	540 494
Autofinancement d'équilibre nécessaire (dont affect. des résultats, FCTVA...)	10 659 554	1 940 964	3 867 137	662 023	1 036 667	1 236 884	1 167 573	748 306	748 306	748 306
TOTAL RECETTES	16 619 891	2 940 075	4 683 617	1 683 100	2 065 800	2 142 100	1 816 400	1 288 800	1 288 800	1 288 800
DETAIL DES COFINANCEURS	5 960 338	999 111	816 480	1 021 077	1 029 133	905 216	648 827	540 494	540 494	540 494
Etat	475 208	460 208	15 000	-	-	-	-	-	-	-
Région	41 287	-	41 287	-	-	-	-	-	-	-
Département	5 197 111	446 568	605 796	1 021 077	1 029 133	905 216	648 827	540 494	540 494	540 494
Autre	246 732	92 335	154 397	-	-	-	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le 18/03/2021

ID : 013-211300330-20210311-11032021_11-DE

Considérant la présentation de ce rapport en commission n°6 « Finances, Budgets, Affaires Générales, Développement, Commerce de proximité » du 3 mars 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI le présent exposé et après en avoir débattu,

- Affirme que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu pour l'année 2021.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Michel ILLAC

